

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/288/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'organisation du marché hebdomadaire le Vendredi 10 Juillet 2026 Place de la Tolérance à Eu.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : **Le Vendredi 10 juillet 2026 de 5h00 à 14h00**

Interdiction de stationner sur le parking de la Place de la Tolérance dans sa partie comprise entre la rue de l'Abbaye et la rue des Frères Anguier, afin d'y installer les marchands ambulants.

Article 2 : Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le premier juin deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE

Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

